Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 27 (1997)
Heft: 4

Artikel: Retraites populaires : quatre solutions
Autor: Richard, Claude
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-827343

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOSSIER

Retraites populaires: quatre solutions

Les Retraites populaires, au bilan de 1,7 milliard de francs, assurent un vaudois sur dix. Dans leur palette, très diversifiée, nous avons retenu la formule des rentes viagères, adaptées aux retraités.

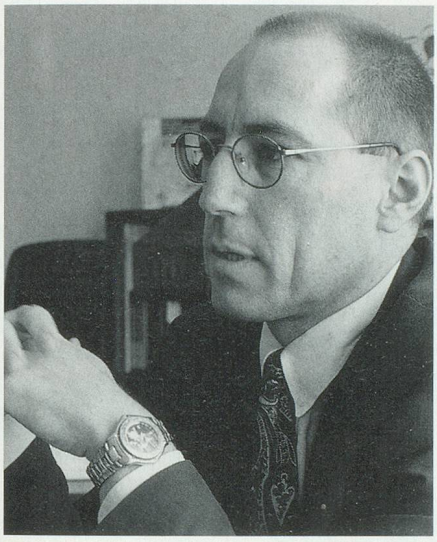

Claude Richard, directeur des Retraites populaires Photo Y. D.

Directeur-adjoint des Retraites populaires, Claude Richard se réjouit de constater que le canton de Vaud a fait office de pionnier en encourageant la prévoyance. «La meilleure solution, pour les retraités, reste à mon avis celle de la rente viagère. L'argent versé est déductible des impôts et la prime unique peut être placée à n'importe quel moment, sans limite d'âge.»

Les Retraites populaires proposent quatre solutions, adaptées aux clients. Prenons l'exemple d'un couple dont le mari a 65 ans et son épouse 62 ans. Ils versent, en une fois la somme de 100 000 francs pour une durée de 15 ans.

Première solution: le capital, «réservé intégralement» est remboursé après 15 ans. Les rentes se monteront à 3260 francs par an, plus 595 francs de complément, garantis pendant dix ans au moins. En cas de décès, la veuve retirera l'entier du capital, soit 100 000 francs.

Deuxième solution: le capital «sous déduction des rentes touchées». Les rentes se monteront à 6214 francs par an (plus 540 francs de complément) pendant 15 ans. Si le mari décède, le solde restant du capital est reversé à ses héritiers.

Troisième solution: la rente viagère «à fonds perdus». L'assuré retire 6910 francs par an (plus 540 francs de complément) pendant 15 ans. En cas de décès, personne ne touche plus rien.

Quatrième solution: la rente viagère «à vie sur deux têtes». Le couple reçoit une rente de 5803 francs par an (plus 540 francs de complément). Au moment du décès de l'un ou l'autre des conjoints, le survivant touchera 5377 francs (plus 540 francs), s'il a choisi une rente réversible à 100% ou 4352.20 (plus 540 francs) s'il a choisi une rente réversible à 75%.

«La rente viagère complète harmonieusement le 2e pilier, constate Claude Richard. Elle garantit un revenu de base au-dessous duquel les retraités ne devraient pas tomber.»

Le Plan Senior de Fortuna

Un placement en capital rentable, une assurance-vie de 100 000 francs et une exonération d'impôts. C'est la combinaison proposée par Fortuna aux personnes de 50 à 75 ans.

Le plan de placement Senior, proposé par la compagnie d'assurances Fortuna, constitue une combinaison séduisante: des dépôts réguliers sur un fonds de placement et une bonne assurance sur la vie, assortie d'une garantie de protection-risque intangible. L'avenir des pré-retraités et des retraités est ainsi fondé sur deux assises financières solides.

Cette forme d'épargne particulière présente une perspective de rendement supérieure à la moyenne. La couverture d'assurance est assortie d'une sécurité exceptionnelle. Comme le montant minimal est garanti, vous serez toujours gagnant, même si les fonds de placement, soigneusement sélectionnés, ne devaient pas rapporter autant d'argent que prévu.

L'alliance d'un placement de capital assorti d'une couverture d'assurance-vie offre un autre avantage: l'exonération fiscale du rendement. Les bénéfices tirés de votre épargne ne sont pas frappés de l'impôt sur le revenu et de l'impôt anticipé.
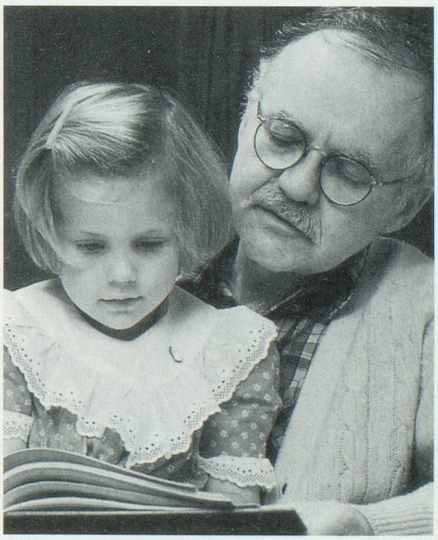
C'est pour répondre aux besoins des personnes âgées de 50 à 75 ans que Fortuna a créé ce plan de placement senior. Autre avantage de cette proposition, le montant de protection-risque, de 100 000 francs peut être envisagé sans aucun examen médical.